



Extrait du Le Journal des Alternatives

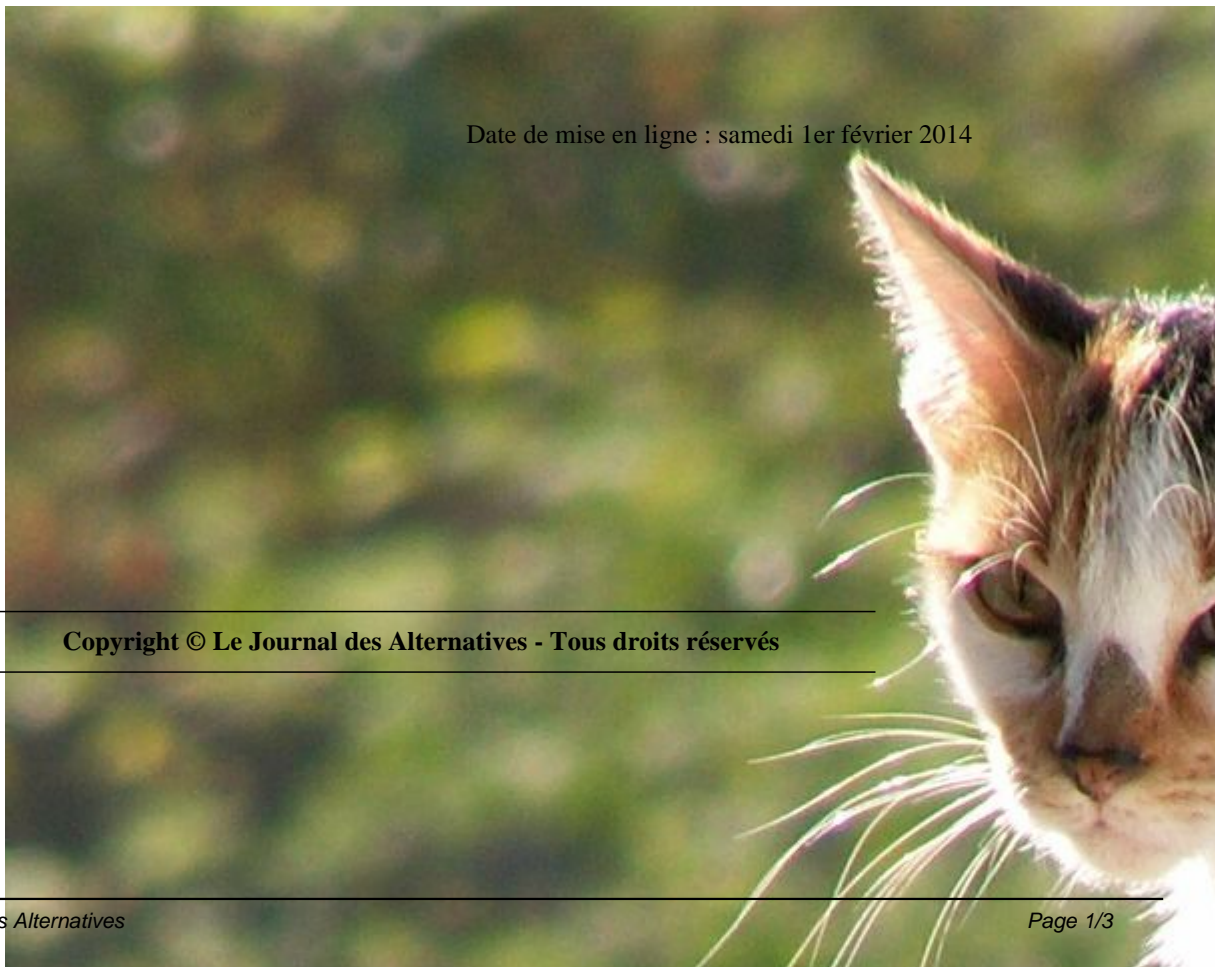
<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article7702>

Vers une éthique animale au Québec ?

- Journal des Alternatives - Journal des Alternatives - 05.2014 - Journal des Alternatives. Vol.5 - No.02, février 2014 -

Date de mise en ligne : samedi 1er février 2014

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés



Le traitement réservé aux animaux domestiques dans la société québécoise soulève des enjeux éthiques mais aussi environnementaux, sanitaires et sociaux. De ce fait, plusieurs politiques portant sur les conditions de vie des bêtes ont été élaborées au cours de la dernière décennie. Le manifeste [Les animaux ne sont pas des choses](#) a ainsi été rendu public le 22 janvier dernier, réclamant pour eux un changement de statut juridique dans le Code civil du Québec. Des progrès encore trop timides aux yeux des militants en faveur des droits animaux, qui réclament un véritable changement de paradigme.

L'éthique animale en question

« Assimiler les animaux à des choses, c'est ignorer l'état actuel des connaissances scientifiques », soutient Élise Desaulniers, auteure des ouvrages [Je mange avec ma tête : les conséquences de nos choix alimentaires](#) et [Vache à lait, dix mythes de l'industrie laitière](#). Figure de proue du [véganisme](#) et de [l'éthique animale](#) au Québec, elle remet en question la façon dont l'être humain appréhende les autres espèces. « J'essaie de faire prendre conscience aux consommateurs qu'ils ont le choix, qu'ils ont le pouvoir de s'alimenter, de se vêtir et de se divertir sans causer de souffrance inutile », dit-elle.

Étant considérés comme des biens meubles par le Code civil du Québec, les animaux n'accèdent pas au statut de sujet de droit. Cependant, la déclaration sur la conscience de l'université de Cambridge au Royaume-Uni, datant du 7 juillet 2012 et rédigée par un groupe de chercheurs en neurosciences, affirme qu'un grand nombre d'espèces animales non-humaines est en mesure d'éprouver des « états affectifs », soit des émotions, du plaisir, de la douleur. La plupart des auteurs en éthique animale s'accordent donc à dire que les intérêts fondamentaux de ces créatures sensibles devraient être davantage respectés, rapporte Élise Desaulniers. Selon elle, « la question animale est une des plus pressantes », non seulement en raison de conditions de vie jugées inacceptables, mais aussi précisément « parce que la plupart des gens sont encore à ce jour largement indifférents à l'égard du sort des animaux ».

Bien-être et élevage, une contradiction ?

Les animaux d'élevage sont particulièrement vulnérables, estime Élise Desaulniers. « Au Québec, la loi dit que lorsqu'on est propriétaire ou gardien d'un animal, on doit bien s'en occuper. On l'a même récemment modifiée afin que tous les animaux domestiques - ce qui inclut techniquement les animaux de ferme - soient protégés. Le problème, c'est que dès qu'un animal est utilisé dans le cadre d'une activité agricole, pourvu qu'elle soit pratiquée selon les règles de l'industrie, il est exclu de toute protection », explique l'auteure.

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pourtant mis en place, depuis novembre 2010, une « stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux », visant plus particulièrement les cheptels utilisés dans l'industrie agroalimentaire mais s'appliquant à l'ensemble des bêtes -incluant la faune sauvage-susceptibles d'être en contact avec les humains. De plus, dans le cadre de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale [Cultivons l'avenir 2](#), un programme visant la salubrité des aliments, la biosécurité, la traçabilité et le bien-être animal a été développé. « La santé et le bien-être sont complémentaires. Prendre en compte certaines valeurs est devenu incontournable dans le développement des productions animales à l'heure actuelle au Québec », fait valoir Hélène Trépanier, médecin vétérinaire et conseillère experte en bien-être des animaux d'élevage au MAPAQ.

Toutefois, pour Élise Desaulniers, il s'agit là avant tout de « bonnes intentions qui, concrètement, ne changent rien dans la vie des animaux. ». Tant que le statut juridique de l'animal demeure inchangé, tout acte de maltraitance est réprimandé au même titre que la détérioration d'un bien.

L'impact global du bien-être animal

La question du bien-être animal est également liée à une multitude d'autres enjeux dont la nature n'est pas exclusivement éthique. Tout d'abord, Élise Desaulniers rappelle que la motivation première des initiatives de l'État pour améliorer la condition des animaux est avant tout une préoccupation vis-à-vis de la santé humaine. Depuis [l'épisode britannique de la fièvre aphteuse](#) au début des années 2000, les épidémies de maladies transmissibles de l'animal à l'être humain ont ému la confiance des consommateurs à travers le globe.

En outre, les impacts de l'élevage sur l'environnement doivent être pris en compte selon Élise Desaulniers : « Produire des animaux pour se nourrir engendre un gaspillage important de ressources », dit-elle. De plus, « la production de protéines animales est une des principales sources d'émissions de CO2 et la consommation de viande est liée aux principales causes de mortalité en Occident comme le cancer, les maladies cardiaques, le diabète », ajoute l'auteure.

Le Québec à la traîne ?

Les débats sur l'éthique animale ont occupé une place croissante dans les médias au cours des dernières années et la belle province pâtit d'une réputation exécrable en la matière. Depuis six ans, les rapports d'organismes tels que la Humane Society International ou le Animal Legal Defense Fund désignent [le Québec comme bon dernier](#) de toutes les provinces du Canada et de l'Amérique du Nord en matière de protection des animaux. Hélène Trépanier estime cependant que la situation au Québec serait comparable à celle des autres provinces canadiennes.

Convaincus du retard réel de la province, une trentaine de personnalités publiques ont cosigné le [manifeste du 22 janvier](#) en faveur d'un changement du statut juridique des animaux. Le document a été rédigé par l'avocate à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), Sophie Gaillard, et le chercheur postdoctoral en philosophie à McGill Martin Gibert, avec la collaboration d'Élise Desaulniers. Moins d'une semaine après sa publication, il comptait plus de 24 000 signataires. Conscients de se heurter à « certaines traditions » ainsi qu'à « la force de l'habitude », les auteur-es du manifeste estiment que la clef du bien-être animal réside avant tout dans une réforme éthique du regard que nous posons sur les autres espèces.

Post-scriptum :

Livres :

Jonathan Safran Foer, Eating animals, 2009

Aymeric Caron, No steak, 2013

Documentaires :

Les Terriens / Earthlings, Shaun Monson, 2005

La face cachée de la viande, Erik Cimon, 2012

The ghosts in our machine, Liz Marshall, 2013